

À pied, ça marche !



FICHE INFO 02/2016

Promouvoir la marche dans les communes

Trois domaines d'action

Elio Pescatore

Pascal Regli

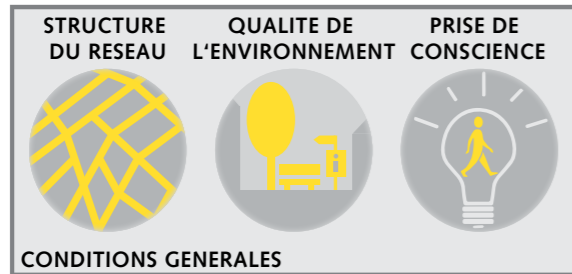
www.mobilitepietonne.ch



Fussverkehr Schweiz
Mobilité piétonne Suisse
Mobilità pedonale Svizzera

Promouvoir la marche dans les communes

Promouvoir la marche constitue une tâche essentielle pour assurer une qualité de vie élevée dans votre commune. En plus des conditions générales qui doivent être favorables à la marche, il est possible d'encourager les déplacements à pied dans trois champs d'action :



Structure du réseau piéton

Analyse

- 🚶 Analyse des points faibles
 - Sécurité et localisation des traversées
 - Continuité des itinéraires
 - Largeurs confortables
 - Accessibilité des arrêts de transports publics
- 🚶 Relever les besoins spécifiques de certains usagers
 - Enfants (en particulier chemin de l'école)
 - Personnes âgées
 - Accessibilité pour les personnes avec un handicap

Planification

La loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) prévoit que les réseaux piétons soient inscrits dans des plans, de préférence les plans directeurs communaux. Les réseaux piétons doivent répondre aux critères suivants :

- 🚶 Attractivité
 - Liaisons directes et sans détours
 - Chemins larges et revêtement adéquat
- 🚶 Sécurité
 - Sécurité objective, en particulier pour les traversées
 - Sentiment de sécurité dans l'espace public
- 🚶 Continuité et densité
 - Combler les lacunes du réseau avec des chemins p. ex. le long ou par dessus les cours d'eau ou les voies de chemin de fer
 - Veiller à une bonne desserte à pied des quartiers en développement
- 🚶 Accessibilité sans obstacle
 - ex. abaissement de trottoirs

Mesures d'aménagement

- 🚶 Traversées
 - Aménager un îlot central
 - Resserer la courbe du carrefour
 - Régler les feux lumineux pour les piétons en leur faveur
- 🚶 Trottoirs, chemins
 - Aménager des trottoirs continus aux embranchements de routes de hiérarchie supérieure
 - Eviter les conflits entre usagers (vélos sur les trottoirs en localité, stationnement sur les trottoirs, emplacement des chevalets publicitaires)

III. 1 | Le manuel de planification

« Réseaux de cheminements piétons » explique de façon simple la procédure à suivre. Téléchargement sur www.mobilitepietonne.ch/manuel

III. 2 | Depuis le 1.1.2016, il est possible de signaler les impasses « perméables » pour les piétons et les cycles au moyen de symboles.

III. 3 | La nouvelle passerelle piétonne de Lumino (TI) relie deux quartiers de la communes à pied de manière attractive.



Qualité de l'environnement

Aménagement

- 🚶 Espace public
 - Créer et entretenir des places publiques et des lieux de séjour attractifs (p. ex surfaces piétonnes)
 - Garantir l'accès à pied aux espaces de détente à proximité de la localité
- 🚶 Espaces verts
 - Créer des espaces verts dans les quartiers et à proximité de la localité (jardins de poche, places de jeux, allées plantées)

Mobilier urbain

- 🚶 Possibilité de s'asseoir
 - Prévoir et entretenir des bancs à intervalle régulier
 - Augmenter la qualité d'accueil avec d'autres éléments de mobilier multifonctionnel
- 🚶 Mobilier
 - Créer et entretenir des fontaines, toilettes et œuvres d'art dans l'espace public
 - Éviter que le mobilier disposé sur les surfaces piétonnes ne constitue un obstacle pour les piétons
- 🚶 Éclairage
 - Éclairer correctement (sans éblouir, reconnaissance des visages, atmosphère agréable)
 - Éclairer les itinéraires parcourus à pied la nuit

Propreté et entretien

- 🚶 Rafraîchir les marquages, supprimer les pierres d'achoppement (racines, seuils), entretenir les chemins piétons en hivers, éviter le littering

Orientation et information

- 🚶 Orientation
 - Mettre en place une signalétique piétonne
 - Afficher un plan de tous les itinéraires piétons aux emplacements fréquentés.
 - Signaler les impasses perméables pour les piétons
- 🚶 Arrêts de transports publics
 - Aménager les arrêts de bus avec des protections contre les intempéries et des sièges, les éclairer et veiller à la lisibilité des informations
- 🚶 Chantier
 - Garantir les cheminements aux abords des chantiers lorsqu'ils empiètent sur le réseau piéton

III. 4 | Arbres, fontaine et éclairage: des éléments qui rendent l'environnement attractif.

III. 5 | Petits et grands arrivent à bon port à pied. Un environnement varié invite à marcher.



Prise de conscience

Représentation de la marche

Aller à pied est un mode de déplacement à part entière. Nous parcourons 50% de nos étapes quotidiennes à pied. Marcher est sain et contribue à diminuer les coûts de la santé : la marche est le seul mode de déplacement dont les bénéfices sont plus importants que les coûts engendrés. Ce n'est pas surprenant, puisque la marche a un impact positif sur l'environnement (peu d'espace nécessaire, pas de bruit ni d'émission polluante).

Communication

- ✎ Mener des campagnes de promotion de la marche
Proposer des séances d'information et des cours (p. ex. Marcher au quotidien, Être et rester mobile), des visites thématiques de la commune (nature, histoire, énergie).
- ✎ Informer sur les mesures prises
Communiquer sur les mesures prévues et réalisées afin d'améliorer la qualité des rues et des espaces de séjour dans les médias locaux, sur le site internet de la commune et sur place.
- ✎ Animer l'espace public
Initier ou soutenir la tenue d'animations par la population (procédure de demande d'autorisation simple et claire, mise à disposition d'infrastructures et de mobilier). Ex : Fête des voisins

Ancrage dans la commune

- ✎ Clarifier les responsabilités
Définir la personne responsable pour ce qui concerne les déplacements à pied et prévoir un budget.

- ✎ Formation continue
Renforcer la formation de la personne responsable, p. ex. concernant l'accessibilité sans obstacle et ses contacts avec d'autres professionnels et organisations.

Données

- ✎ Participation de la population :
Impliquer la population dans l'analyse des points faibles et la revalorisation des espaces publics
- ✎ Nombre de piétons :
Procéder à des comptages des principaux flux piétons

Conditions cadres

- ✎ Aménager les rues et atténuer les effets de coupure sur la base de concepts d'exploitation et d'aménagement (avec le canton)
- ✎ Instaurer des zones 30 sur tout le réseau communal et des zones de rencontre dans les quartiers résidentiels ou les zones commerciales ou de promenade qui s'y prêtent
- ✎ Mesures push-pull pour d'autres modes de déplacement, p. ex. :
 - Encourager le recours aux transports publics
 - Gérer le stationnement
 - Éviter le trafic de transit dans les quartiers

III. 6 | La ville de Morges indique le temps nécessaire pour rejoindre différentes destinations à pied.

Couverture | Aménagement attractif pour se déplacer à pied à Schlieren (ZH). L'espace invite également à s'arrêter.

Mobilité piétonne Suisse – À pied, ça marche !

En tant que spécialiste de la marche en localité, l'association Mobilité piétonne Suisse s'engage pour que chacune et chacun puisse se déplacer à pied dans un cadre attractif et sûr. Notre centre de compétences conseille les professionnels et les personnes intéressées, mène des campagnes de sécurité routière, participe à des études sur la marche en ville et informe le grand public des solutions les plus favorables pour les piétons. Plus d'info sur : www.mobilitepietonne.ch.

